

ner les agents de la guerre à ceux de l'administration civile, dont les attributions s'étendirent à toute l'économie sociale, et à laquelle on aurait pu appliquer avec raison le mot fameux de Sieyès en le modifiant ainsi : « Qu'est-ce que l'Administration dans le gouvernement? — Rien. — Que doit-elle être? — Tout. » Cette manière de voir était certainement celle du grand citoyen dont nous venons d'écrire le nom, car c'est à lui qu'on doit aussi l'idée première de la division de la France en départements.

Ainsi se trouva réalisée l'une des plus belles et des plus importantes institutions de la Révolution française. En voyant avec quelle promptitude cette affaire immense fut réglée, on serait peut-être tenté de croire que la Constituante n'éprouva aucun obstacle dans sa marche : ce serait une grave erreur. Lorsqu'elle eut proclamé la dissolution de l'ancienne organisation territoriale et administrative, les intérêts locaux firent une violente irruption dans le sein de l'Assemblée ; mais le bon sens et la justice de cette dernière, soutenus par l'enthousiasme patriotique qui régnait alors, surent les mettre à la raison sans trop de peine. Tout ne fut pas parfait, sans doute ; mais l'essentiel était d'abord de sortir du chaos où l'on se trouvait, et on peut dire que la promptitude de cette réforme sauva la France. En effet, que serait devenu le pays en face de la guerre civile et de l'invasion étrangère, si l'ancienne organisation provinciale eût subsisté en 1792 ? L'esprit de fédéralisme, développé par l'indépendance dont jouissaient certaines provinces sous l'ancien régime, se serait bientôt étendu à tout le corps de la nation, et la justice aurait succombé devant la violence.